

### Prévisions budgétaires

Je déclare au député que si sa motion était si importante et si judicieuse, pourquoi n'en sommes-nous pas saisis aujourd'hui? Tout ce que je vois maintenant c'est la somme négligeable de 4 millions de dollars concernant les études de réalisation. Je soupçonne très fortement que le député de St. Paul's s'est finalement rendu compte que sa motion était totalement absurde même si elle était acceptable du point de vue de la procédure. Elle aurait eu pour effet d'empêcher le gouvernement d'indemniser les gens désirant être expropriés. Soyons équitables pour tout le monde.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Exact.

**M. Harney:** Je dois maintenant dire que la réaction plutôt rationnelle du ministre des Transports devant le cas dont on l'a saisi a eu pour résultat, dans l'immédiat, qu'on a abouti à une solution relativement raisonnable, c'est-à-dire qu'on va créer une commission d'enquête et qu'en outre quiconque refusera d'être exproprié ne le sera ni ne sera poursuivi tant que cette commission n'aura pas déposé son rapport. Si, à l'époque, le député de St. Paul's estimait sa motion si valable, pourquoi n'en fait-il pas état aujourd'hui? Il semble que lui-même et ses collègues aient trouvé un autre moyen. Au fait, il serait bon que je cite certains autres passages des procès-verbaux du comité. A maintes reprises, le député a prétendu que le fait de nous abstenir d'appuyer ces artifices de procédure équivalait à appuyer le projet d'aéroport à Pickering. Je voudrais vous lire, monsieur, ce qu'il a dit au sujet de la valeur de sa propre motion. Je cite:

L'intention de cette motion n'est pas de supprimer l'aérogare de Pickering...

C'est consigné à la page 6:8 du compte rendu du comité.

**M. Atkey:** Lisez le reste.

**M. Harney:** Sûrement et beaucoup plus encore. A plusieurs reprises, interrogé par le ministre, il a déclaré la même chose. Le ministre a dit:

M. Atkey, pour ma propre gouverne—ne répondez pas si vous croyez ne pas devoir le faire—l'autre jour, en présentant votre motion, vous avez affirmé qu'elle ne visait pas à empêcher la création de Pickering. N'est-ce pas ce que vous avez dit?

Le député de St. Paul's a répondu:

J'ai dit que la motion ne visait pas à supprimer l'aéroport de Pickering. Elle visait à le retarder.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons retardé Pickering. Nous l'avons retardé au moins d'un an, et pendant ce temps les parties intéressés auront l'occasion de se faire entendre, de faire des déclarations et de faire comparaître des témoins devant la Commission d'examen. Si c'était l'objectif de la motion, cet objectif est atteint. Je continue la citation du compte rendu des délibérations du comité:

M. MARCHAND: Oui, cela veut dire que ceux qui s'y sont opposés n'appuyaient pas nécessairement le projet de Pickering.

L'interprétation est absolument exacte. J'ignore où le député de St. Paul's a appris à raisonner. Je crois qu'il est avocat et peut-être qu'il raisonne autrement. Mais il est assurément indubitable que le fait de s'opposer à quelque chose de négatif ne signifie pas que l'on s'oppose à quelque chose de positif. Je ne sais pas s'il peut comprendre ce raisonnement, mais c'est passablement élémentaire. En réponse aux remarques du ministre des Transports, le député de St. Paul's a dit que ceux qui avaient voté contre appuyaient le gouvernement, en ce sens que cela permettra au gouvernement de continuer à pleine vitesse. Monsieur l'Orateur, on nous avait déjà garanti qu'une commis-

[M. Harney.]

sion d'examen serait mise sur pied et qu'aucune mesure ne serait prise contre ceux qui ne voulaient pas être expropriés.

A mon point de vue, et c'est celui des autres membres du comité, cela était juste. Après tout, les gens qui s'étaient regroupés pour s'opposer à la construction de l'aéroport, avaient demandé ces deux choses, et il les ont obtenues. Si le député souhaite réellement empêcher la construction d'un aéroport à Pickering, il fera aussi bien de se joindre à ceux qui travaillent dans ce sens. S'il veut se contenter de se faire du capital politique, qu'il le fasse. Mais, de même que je ne mettrais jamais en doute ses motifs, qu'il ne mette pas les miens en doute.

Après avoir dit toutes ces choses gentilles du gouvernement, j'aimerais en dire de moins gentilles.

**M. Wagner:** Parfait!

**M. Harney:** Peu après que le ministre des Transports ait fait sa déclaration, des rumeurs sérieuses circulaient dans la région de Pickering selon lesquelles des pressions étaient exercées contre ceux qui ne voulaient pas être expropriés. Nous avons reçu des réponses du gouvernement, mais jusqu'ici, les gens de la région de Pickering ne sont pas certains qu'aucune pression n'est exercée contre eux. On devrait mettre fin à ces rumeurs. J'estime que les gens de cette région auraient bien plus confiance dans le gouvernement si, aujourd'hui, celui-ci disait au député du Yukon: «Nous ne pensons pas que votre motion soit entièrement conforme au Règlement, mais néanmoins elle est fondée en ce qui concerne le paragraphe (f) qui constitue un très petit crédit s'élevant à \$4,310,000 pour la construction et l'architecture.

● (1740)

Comme le ministre des Transports a répété maintes et maintes fois qu'aucuns travaux de construction ne seraient entrepris dans la région de Pickering tant que la Commission d'examen n'aurait pas terminé ses auditions, ne donnerait-il pas une preuve de sa sincérité s'il disait: «Très bien, nous allons également enlever volontairement de ce crédit le petit montant destiné à la construction et à l'architecture et nous n'entreprendrons pas de travaux de construction pendant au moins un an vu que la commission peut se prononcer contre la construction de l'aéroport?» Ne serait-il pas alors plus sage de notre part de laisser de côté l'architecture en vue de la construction d'un aéroport qui ne sera peut-être jamais construit? Je demande aux députés d'examiner cette question fort simple.

**M. Atkey:** Je suis heureux de voir que vous trouviez cela logique.

**M. Harney:** Le député de St. Paul's tout comme le député de Rocky Mountain (M. Clark) et moi-même, nous nous trouvons tout à fait coincés aujourd'hui. Nous sommes tous dans une position vraiment inconfortable. Je m'oppose à ce crédit. Je trouve ridicule d'engager \$4,310,000 dans la construction et l'architecture de quelque chose qui ne sera peut-être jamais construit. Toutefois, nous savons maintenant que pour voter contre ce crédit nous devons voter contre la totalité du crédit L30 ce qui veut dire—et le député de St. Paul's peut hausser les épaules avec moi—qu'il nous faudrait voter contre l'exploitation de Malton et de Dorval. Je n'aime peut-être pas beaucoup les aéroports, mais je dois admettre qu'ils sont parfois très utiles et que de nombreux Canadiens aiment s'en servir.